

À L'OCCASION D'UN MAIL ÉGARÉ...

... LA DIRECTION
MONTRE
SON VRAI VISAGE.



Il nous est parvenu des informations extrêmement graves concernant les pratiques de la direction du CHU de Toulouse qui nous pensons doivent être connues par tous les agents du CHU...

Répression anti-syndicale et divulgation du secret médical.

Notre camarade Ahmed, brancardier à PPR, qui vient d'être élu au CTE pour la CGT avait reçu un blâme avec gel de sa note, suite à la lutte de la psychiatrie. Voici ci-contre un mail qui nous avons trouvé dans son dossier administratif.

De : BARTHES Richard
Envoyé : vendredi 14 février 2014 14:51
À : [REDACTED]
Objet : TR: arrêt de travail Mr HARRAT

Vous êtes vraiment méchant ! RB

De : WOLF Françoise
Envoyé : vendredi 14 février 2014 14:15
À : BARTHES Richard
Cc : CEAXU Christine
Objet : arrêt de travail Mr HARRAT

Richard,

Suite à l'entretien qu'il a eu hier après-midi à la DRH, par rapport à son comportement lors du conflit en période de déménagement de la psy, Mr HARRAT n'est pas venu travailler ce matin (n'a pas informé le service d'ailleurs, c'est la cadre de santé qui l'a appelé à 7h45, pour savoir pourquoi il n'était pas à son poste ce matin à 7h - Mr HARRAT n'a pas répondu à cet appel, mais a rappelé à 9h30 pour dire qu'il serait en maladie).

En arrêt pour 8 jours (tant mieux, un de moins dans les couloirs de Putois à ameuter les foules) -
Motif de l'arrêt : « [REDACTED] suite à conflit professionnel »

Parfait !!!!! A suivre

Bien cordialement

Françoise WOLF
Directeur des Soins
CHU de Toulouse
Tel bureau : [REDACTED]
Tel portable : [REDACTED]
Wolf.f@chu-toulouse.fr

Statut déposé de blâme
à la demande de F. BARTHES
Meier -

Ça se passe de commentaire... Pour information, madame Wolf est la directrice du pôle, Mr Barthes est le directeur des ressources humaines...

Non seulement des informations de type médical sont divulguées mais il est clairement reproché à notre camarade ses activités syndicales et la direction se réjouit de son arrêt maladie... Les bras nous en tombent !

La réponse du DRH et la copie à la coordinatrice des soins montre une connivence habituelle.

Le ton, les mots nous ont profondément choqués. Imaginez comment ils osent parler de vous...

Notre camarade a saisi son avocat pour obtenir gain de cause sur ce dossier de sanction pour raisons syndicales nous nous porterons partie civile, ainsi que pour la violation du secret médical.

Nous avons besoin de votre soutien en signant la pétition au verso pour le retrait du blâme et l'annulation du gel de la note d'Ahmed ainsi que l'abandon de toute procédures de répressions syndicales en cours.

